



المجلس العربي  
للعلوم الاجتماعية

Arab Council  
for the Social Sciences  
Conseil Arabe  
pour les Sciences Sociales

# Conseil Arabe pour les Sciences Sociales

## Série de documents de travail

Co-construction de projets d'école ?

Mobilisation et participation autour d'espaces scolaires au Liban

– Cynthia Azzam –

# **Co-construction de projets d'école ?**

## **Mobilisation et participation autour d'espaces scolaires au Liban**

- Cynthia Azzam -

**Conseil Arabe pour les Sciences Sociales**  
**Document de travail #17**  
**Mars 2021**

Prière d'adresser les correspondances à :

Cynthia Azzam

[cynthia\\_azzam@hotmail.com](mailto:cynthia_azzam@hotmail.com)

Chercheuse senior à NAHNOO (NGO)

© 2021 Conseil Arabe pour les Sciences Sociales

Tous droits réservés

Ce document est disponible sous une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC By 4.0). Cette licence vous permet de copier, distribuer et adapter le matériel gratuitement tant que vous créditez l'œuvre convenablement (y compris l'auteur et le titre, le cas échéant), fournissez le lien de la licence et indiquez si des modifications ont été effectuées. Pour plus d'informations, veuillez consulter cette page :

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et n'expriment ou reflètent pas nécessairement les opinions officielles du Conseil Arabe pour les Sciences Sociales (CASS).

#### **À propos de la Série de documents de travail**

La Série de documents de travail vise à disséminer de nouvelles publications académiques intéressantes liées au domaine des sciences sociales et à la région, et d'explorer des idées novatrices par le biais de débats scientifiques. Le CASS accepte les documents qui traitent des questions de nature substantive, théorique, méthodologique ou technique. L'approche de la recherche peut être empirique, théorique, ou les deux. Les documents peuvent être soumis en arabe, anglais ou français.

Conseil Arabe pour les Sciences Sociales

Immeuble Alamuddine, 2<sup>ème</sup> étage

Rue John Kennedy, Ras Beyrouth

Beyrouth, Lebanon

00961-1-370214

[info@theacss.org](mailto:info@theacss.org) | [www.theacss.org](http://www.theacss.org)

## **Co-construction de projets d'école ?**

### **Mobilisation et participation autour d'espaces scolaires au Liban**

#### **Résumé**

Par sa composition, la communauté éducative au Liban est « une réalité plurielle » (écoles privées laïques, écoles privées religieuses, écoles publiques, etc.). De ce fait, la participation parentale est loin de faire l'unanimité dans la pratique : dans plusieurs établissements, elle se vit à « faibles doses ». En effet, le manque d'initiatives et l'absence de motivation des usagers pour s'engager en faveur de leur école laissent entrevoir des défaillances au niveau du secteur éducatif qui se traduisent par le manque de communication (et de collaboration) des directions d'écoles avec les usagers (parents, enseignants et élèves). Cependant, depuis la promulgation, le 21 août 2017, de la loi 46 (qui prévoit l'augmentation des salaires des enseignants privés et publics), les parents ont cherché de plus en plus à « se faire entendre » notamment à travers des manifestations, grèves, formation d'unions, lancement de procédures juridiques, etc.

Ces faits m'ont donc poussée à orienter ma recherche sur les questions suivantes :  
Quelles sont les formes de mobilisations parentales possibles dans le contexte actuel ?  
Quels sont les facteurs qui encouragent les parents et les membres des communautés locales à s'investir dans la gestion de leur école ?

En m'attendant à ces questions, je cherche donc à répertorier les pratiques en faveur de projets « très courts » (engagements ponctuels non affiliés) ou même selon des perspectives à long terme qui « mobilisent » les parents autour du projet d'école.

Mots-clés : Paysage scolaire, Action collective, Participation parentale, Co-construction.

## Introduction

La promulgation, le 21 août 2017, de la loi 46 liée à la nouvelle grille salariale (qui prévoit l'augmentation des salaires des enseignants privés et publics),<sup>1</sup> soulève beaucoup de controverse : la mise en œuvre de cette grille dans le secteur de l'Éducation fait l'objet de désaccords entre enseignants, directions d'écoles et parents d'élèves. Les enseignants qui depuis 2012 revendiquent cette augmentation ont repris la grève pour protester contre le retard de sa mise en vigueur. Pour leur part, les directions des écoles privées, essentiellement autofinancées,<sup>2</sup> ont décidé d'augmenter considérablement les écolages (les frais de scolarité) pour payer les enseignants. Pour faire face à cette situation, les parents d'élèves, opposés à l'augmentation des frais de scolarité et à la grève des enseignants, se sont engagés dans des actions protestataires. Compte tenu des coûts de scolarisation des écoles privées, les parents qui croulent déjà sous le poids de la crise économique<sup>3</sup> se sont « révoltés » ; soit par des initiatives individuelles (lancement de pétitions, publication sur les réseaux sociaux, etc.), soit par des démarches collectives (appel à la manifestation ou à l'abstention de payer les écolages).

En effet, ces dernières années, la société libanaise n'a cessé de démontrer une capacité de mobilisation remarquable : les mobilisations associatives (Karam 2006), les mobilisations syndicales (AbiYaghi et Catusse 2011), les mobilisations survenues en août 2015 lors de la crise des déchets (Kassir 2016), les mobilisations sociales suscitées par les politiques urbaines (Harb 2016) et plus récemment, les mobilisations politiques et socio-économiques d'octobre 2019 (Dirani et al. 2019; Verdeil 2019). Prises ensemble, ces actions collectives éparses – « entendue[s] comme l'action concertée d'individus

ayant pour but la réalisation de fins partagées » (Sommier 2014) – viennent rappeler la portée politique de ces revendications sociales : se mobiliser contre un système clientélo-confessionnel défaillant qui ne répond plus aux exigences et aux demandes de la population (au vu de ses services publics dysfonctionnels).

Ceci m'a donc amenée à examiner de plus près le paysage scolaire libanais<sup>4</sup> dans lequel les mobilisations parentales apparaissent. Par sa composition, le système éducatif au Liban est « une réalité plurielle » imbriquée de « logiques communautaire » et socio-économique (Bejjani 2009, 60; Nimer 2016, 41), et étroitement liée à un modèle historique et politique (arrivée des missionnaires au Liban, Mandat français, etc.). En effet, les écoles gérées par les membres de la communauté religieuse monopolisent le « marché » scolaire (Debbas 2001) ;<sup>5</sup> les écoles laïques sont gérées de façon privée (comme par exemple celles de la Mission laïque française qui dépendent du gouvernement français) ; les écoles publiques qui ont connu un développement tardif sont à la charge de l'État et donc très peu financées (Kobeissy 1999). Dans ce contexte « pluraliste et fragmenté », l'implication des parents varie selon les milieux scolaires (Chelala 2012; Bejjani 2009). Dans plusieurs écoles, la participation parentale se vit à « faibles doses » : Loin de l'idée d'un projet éducatif co-construit entre initiatives éducatives privées, État, et usagers – à savoir « mettre tous les acteurs d'un territoire sur un pied d'égalité dans la prise de décision sur un projet » (Rossignol 2008, 61) – l'école au Liban prend la forme d'entités autonomes qui ne favorisent pas les initiatives locales. Certaines écoles n'accordent donc pas beaucoup « d'importance à la nécessité de renforcer des liens avec la famille ». Les parents sont juste convoqués « pour qu'ils soient informés de certaines directives ou pour discuter certains soucis d'ordre administratif, de discipline ou de règles d'hygiène. » (Chelala 2012, 252-53).

Quelles sont alors, dans ce contexte, les formes de mobilisations parentales possibles ? Quelles sont les conditions sociales qui permettent leur émergence et leur mise en pratique ? En d'autres termes, quels sont les facteurs qui encouragent les parents et les membres des communautés locales à s'investir (ou pas) dans la gestion de leur école ?

Pour répondre à ces questions, je propose de répertorier des formes diversifiées de mobilisations autour d'une école beyrouthine : le Grand Lycée Franco-libanais (GLFL) établi à Achrafieh (à l'est de Beyrouth) qui a connu des mobilisations parentales suite à l'augmentation « injustifiée » des frais de scolarité.

Je cherche donc, dans cet article, à comprendre l'émergence des mobilisations parentales. Pour ce faire, une rapide présentation des principaux protagonistes individuels et collectifs s'impose. Ceci permet d'illustrer « le potentiel stratégique pour chaque groupe en fonction de variables comme le statut du groupe dans son environnement » (Fillieule 1997, 20). Ensuite, je m'interroge sur les pratiques et les modes d'actions des protagonistes. La démocratie d'expression utilise des formes nombreuses de mobilisations ; elle utilise des formes d'actions « directes », voire « traditionnelles », comme la grève, les manifestations, blocage et occupation de locaux, etc. et « nouvelles » comme l'utilisation des médias et d'Internet (Polère 2007). Déterminer donc les choix opérés par les parents au sein des répertoires d'actions disponibles, permet non seulement « l'analyse de l'engagement », mais constitue un « indicateur infallible » de « la performativité militante » et des « savoir-faire militants » (Combes et al. 2011).

## Méthodologie de recherche

La recherche, qui porte sur un cas d'étude, repose sur un travail de terrain approfondi. La méthode qualitative – sur un échantillon ciblé mais restreint de répondants – privilégiée dans ce travail, permet de révéler les pratiques des usagers en matière d'intervention sociale autour du projet d'école. Cette méthode de recherche couvre donc une série de techniques de collecte et d'analyse de données ; notamment les entrevues, les observations et l'analyse de documents. Ainsi, ce travail d'enquête porte sur : (1) une série d'entrevues semi-directives (quatorze entretiens) menées auprès des différents acteurs de l'établissement (comités des parents, unions de comités, membres contestataires, etc.) ; (2) les observations et les témoignages du directeur d'établissement et des usagers (enseignants, parents, membres du personnel) permettant une investigation en profondeur sur les motivations individuelles ; et (3) l'analyse de sources et documents secondaires liés à l'établissement (statuts, lois et réglementations, publications de journaux et de réseaux sociaux, etc.).<sup>6</sup>

L'analyse des entretiens et les observations permettent donc la compréhension des « conditions contextuelles d'un événement » qui conditionnent « les formes d'actions collectives » (Becker 2017, 101). De plus, les documents de références (notamment les journaux, textes de loi et jurisprudence, blog du comité des parents du GLFL et communiqués aux parents) constituent des « matériaux empiriques privilégiés » (Mischi 2012) permettant de restituer les attitudes et les prises de position dans leur contexte. J'ai mené mon enquête sur des formes de mobilisations dont l'intensité fut suffisante pour éveiller l'attention des médias : les écoles les plus reprises par les quotidiens locaux sont celles de la Mission laïque française (MLF). En raison des contraintes de temps, je me suis concentrée sur les formes d'engagement et les mobilisations

parentales au niveau d'un seul établissement : le Grand-Lycée Franco-Libanais (école privée prestigieuse, fondée en 1909 à l'époque où le Liban faisait encore partie de l'Empire ottoman, et fréquentée par des élèves issus de milieux culturels favorisés).

### **Les acteurs individuels et collectifs en présence**

Adhérents ou non à un comité représentatif, les parents veulent se faire entendre. Les dernières mobilisations parentales au niveau du secteur éducatif en sont la preuve. S'accompagnant souvent de transformations majeures des rapports, des dynamiques et des attitudes des usagers, ces actions collectives permettent de comprendre les préoccupations « légitimes » des parents vis-à-vis du paysage scolaire.

Dans le cas du GLFL, la hausse des écolages provoquée par la réévaluation des salaires des enseignants, prévue par la loi 46, a suscité des réactions particulièrement violentes : les oppositions entre la direction, le comité des parents et les parents se sont traduites par des grèves répétées des enseignants entre avril et mai 2018 et par le lancement d'une procédure juridique opposant comité des parents et direction.

#### Profils sociographiques des acteurs en mouvement : cas des parents d'élèves des classes moyennes

L'analyse permet de distinguer deux groupes d'intervenants dans les mobilisations parentales : les parents et les comités des parents.

#### Les parents : acteurs implicites du paysage scolaire

Les parents sont des « acteurs incontournables dans l'orientation de l'action éducative » (Van Zanten 2002, 39). De plus en plus actifs et revendicatifs dans leurs démarches, ils

cherchent à formuler leurs attentes en matière de projets éducatifs. En tant que « clients qui paient pour un certain service » (mère, architecte), ils aspirent à bénéficier de certains privilèges. Pour eux, « l'argent est un pouvoir » (mère, architecte d'intérieur) qui leur procure le droit d'intervenir et de jouir d'un avantage « décisif » ; droit qui leur est actuellement dénié selon la configuration actuelle du paysage scolaire libanais. Ces parents, devenus usagers « acteurs », se sont donc organisés individuellement (en postant sur les réseaux sociaux et/ou en contactant la presse ou des connaissances susceptibles d'aider) ou en collectifs (en s'associant avec d'autres parents) pour revendiquer leurs droits.

Au premier abord, les parents mobilisés semblent afficher plus de similarités que de différences : profils semblables (couche sociale moyenne intellectuelle), valeurs identiques (ils sont à la recherche de la laïcité, la francophonie et la mixité sociale<sup>7</sup>), discours et façons de concevoir l'engagement qui se font écho notamment au niveau du manque de confiance dans les représentations et les adhérents aux comités des parents. « Ces citoyens concernés » (mère au foyer) affichent une conception de l'engagement, et plus généralement de l'action politique, empreinte de mépris à l'égard des grands appareils organisés « trop peu à l'écoute » (père, employé dans une compagnie pétrolière), et plus particulièrement à l'égard des comités des parents des écoles privées qu'ils jugent « à la solde des directions » (mère, architecte d'intérieur). Interrogés sur le sujet, ces parents révoltés expliquent ne pas « croire » aux comités (mère au foyer) ; ils n'accordent leur confiance qu'aux « individus » et aux « initiatives individuelles » (propos repris par les parents mobilisés) ; autrement dit, aux formes de mobilisation spontanées qui se passent de l'encadrement institutionnel.

En outre, plusieurs membres contestataires critiquent l'insuffisante prise en compte des

instances locales et nationales de la « souffrance des parents ». La critique porte explicitement sur le fonctionnement du paysage scolaire : selon les personnes interrogées (parents, militants, comité, enseignants), les stratégies éducatives descendantes portent atteinte à la crédibilité du secteur éducatif.

Le problème est un problème d'État. Ils ont fait une loi [la loi 46] qui ne peut pas s'appliquer au vu de la situation économique actuelle du pays. Cette loi avait juste un but politique car les élections législatives étaient en mai et ça leur rapporte une masse de fonctionnaires publics qui votent pour les dirigeants politiques. Et la loi 46 ne sépare pas les écoles publiques des écoles privées. [...] Quand la loi a été promulguée, ils pensaient que ça leur coûterait 800 millions de dollars mais ça leur a coûté 1.8 milliards. Ils n'avaient pas pris en considération, les retraités et les descendants qui recevaient toujours une compensation de l'État. (Parent et enseignante au GLFL)

Ainsi, l'augmentation des salaires des fonctionnaires a révélé une gestion catastrophique des services publics. En effet, les membres contestataires dénoncent la façon dont les instances supérieures « décident » sans étude préalable du contexte social et économique du pays et des besoins des usagers remettant en cause le système politique et ses représentants. Interrogé dans le temps long, le rejet des parents de toute forme de représentation légale – comme notamment les comités des parents – s'inscrit dans des actions collectives plus récentes : les mobilisations d'automne 2019 – dont le slogan « Kellon-ya'né-kellon » (tous, ça veut dire TOUS) dénonce tout individu lié directement ou indirectement au pouvoir. C'est au cours de ce mouvement qui prend pour cible le système politique clientélo-confessionnel, que « l'individu », en dehors du cadre syndical et institutionnel, s'impose sur la scène des mobilisations au Liban. (Dirani et al. 2019, 140)

## **Les comités des parents : représentants « légaux » dans le champ de la scolarité**

La mise en place de dispositifs participatifs et démocratiques au sein des établissements scolaires octroie aux usagers (enseignants, parents, élèves) leurs élus (comité des enseignants, comité des parents, délégués de classe). Le comité des parents, dont l'élection est réglementée par le décret 515/96, constitue donc « une forme légale » (mère, avocate) de représentation parentale. Ce système de représentation accorde au comité le droit d'intervenir au nom de leurs mandants (les parents d'élèves) face à leurs interlocuteurs (les enseignants et les administrations d'écoles) ; notamment pour traiter une situation problématique. C'est en ce sens que l'analyse des profils et des stratégies d'interventions de ces « représentants » permet de comprendre l'étendue et les limites d'un tel fonctionnement dans le champ scolaire.

Les données recueillies permettent d'établir un premier constat : certains membres du comité des parents sont des anciens élèves du GLFL (ils y accordent un attachement particulier et l'annoncent dans leur bref bio/candidature sur le blog des parents)<sup>8</sup>. En plus, la moitié des dix-sept membres élus en 2017 sont à leur second mandat (à noter que la durée du mandat est de trois ans, renouvelable une seule fois). Guidés par une pensée stratégique, ils se sont présentés une seconde fois pour « former » les nouveaux membres et assurer la relève : « les nouveaux ont été jumelés avec les anciens de sorte que chaque poste ait un ancien et un nouveau membre pour qu'aux prochaines élections, au moins la moitié ait de l'expérience » (mère, documentaliste) ; « Si on n'avait pas cette volonté de s'entraider, on aurait échoué ; il faut savoir partager les responsabilités. » (Membre du comité des parents du GLFL, économiste-statisticien). Interrogés sur ces responsabilités, les membres du comité expliquent qu'il s'agit d'un travail à temps complet qui ne se limite pas aux questions éducatives :

Les responsabilités du comité couvrent tout : de l'eau froide d'une piscine à un problème avec un enseignant, des questions de propreté au poids du cartable et l'approbation du budget scolaire. Tous ces problèmes doivent être réglés avec le même sérieux et le même suivi. (Membre du comité des parents du GLFL, avocate)

Par ailleurs, les membres du comité occupent pour la plupart un poste de dirigeant (membres de directions générales, hauts fonctionnaires, chef d'entreprise) et cherchent à appliquer leur stratégie de travail dans leur façon d'organiser le comité des parents ; notamment en optimisant l'usage des compétences et des ressources humaines du comité. Ils préfèrent donc la planification stratégique aux démarches chaotiques engagées par certains parents (comme la manifestation ou la grève) cherchant à éviter la confrontation directe ; « surtout quand le comité est doté d'un pouvoir faible », affirme un membre du comité du GLFL (directeur adjoint, économiste-statisticien). Selon eux, les « stratégies d'affrontement » des parents « ne mènent à rien » et engendrent le retrait de la direction qui « se renferme davantage sur elle-même » (mère, avocate, membre du comité du GLFL) :

Il ne faut surtout pas faire une confrontation [...]. On est pour la mobilisation. Quand je dis de ne pas payer les frais et que tout le lycée ne paie pas, on est mobilisé. Se mobiliser ne veut pas dire avoir une présence physique dans la rue avec des pancartes et des photos du proviseur. Ces choses-là ne représentent pas nos valeurs. (Membre du comité des parents du GLFL, avocate)

L'impression est la même à l'échelle nationale : les démarches « chaotiques » des individus sont rejetées par les organisations et les institutions. En effet, les syndicats traditionnels n'ont également pas pris part aux mobilisations protestataires d'octobre 2019, tenant un « discours alarmiste [...] dicté par les autorités politiques qui les contrôlent, affirmant que certaines revendications seraient légitimes mais que le soulèvement risquerait de déborder en chaos. » (Dirani et al. 2019, 140). Ceci a

engendré un mécontentement chez les « individus » : les travailleurs accusent les syndicats de ne pas défendre leurs intérêts (à l'instar du positionnement des parents susmentionné).

Cependant, dans le cas du GLFL, le comité des parents a participé aux manifestations engagées par les parents (sans jamais les initier) « pour éviter les débordements, pour dépressuriser et calibrer la boussole » (père, économiste-statisticien, membre du comité du GLFL). Cette gestion « de la rue » entamée par les membres du comité, vise à autoriser les protestations tout en les canalisant et repose donc sur une logique de contrôle.

Ainsi, bien que partageant des objectifs identiques (à savoir le rejet de toute augmentation sur les frais de scolarité face à la récession économique), les tactiques et les modes d'action des deux groupes (parents et comités des parents) diffèrent. En termes de formes d'engagement, les parents préfèrent les formes de « montée en généralité » – notamment la manifestation – comme mode d'expression. Cependant, les représentations officielles (notamment les comités) encouragent des formes de mobilisation moins « chaotiques » (mère, avocate, membre du comité du GLFL). En effet, ouvrir une voie de négociation avec les directions, devenir de « réels partenaires de l'administration » (mère, documentaliste, membre du comité du GLFL), semble être une priorité pour les comités ; une tactique qui leur a valu la perte de confiance de certains parents à qui cette proximité apparaît comme une trahison.

#### Le clivage parents vs comités des parents

Le manque de confiance des parents dans les représentations et les adhérents aux comités des parents, précédemment évoqués, est récurrent dans les propos des personnes interrogées. Bon nombre de parents affiche une attitude peu favorable

envers les comités. Ils décrivent les membres du comité comme étant « en mèche avec la direction » (mère, architecte d'intérieur) et leur reprochent de « jouer le rôle de médiateur au lieu d'avoir un rôle actif » revendicatif (mère, ancienne élève, architecte). En effet, les activités de médiation entreprises par certains comités limitent quelque peu l'impact des tensions et des conflits, ce qui contribue à l'affaiblissement des « collectifs » et « au tassement des mouvements » parentaux (Tapia 2010). Les comités des parents privilégient donc « le compromis par rapport au conflit – pour trouver des issues ou des solutions acceptables par les parties – [...] une démarche visant à éviter les désordres et déséquilibres [...] par la clarification des enjeux et risques de l'affrontement » (Tapia 2010). Dans le prolongement de cette représentation des choses, le « rôle de messenger » attribué au comité semble s'inscrire dans le rejet des parents de la médiation comme ressource performative au profit d'une montée en généralité des formes de mobilisation (à savoir la publicisation de leurs revendications afin d'en faire une cause pour tous).

Selon l'une des membres dirigeants du Courant Syndical Indépendant (CSI), la « non-représentativité » des comités des parents, clamée par bon nombre de parents, est compréhensible :

Il existe une certaine concordance entre les comités des parents et les détenteurs de pouvoirs dans les régions.<sup>9</sup> Alors on passe de l'élection à la nomination. Et la nomination sous-entend qu'il n'y pas de batailles. Et en conséquence celui qui a été nommé est de mèche avec celui qui l'a nommé. Et c'est là que réside le danger au niveau du rôle démocratique, pédagogique et de contrôle du comité des parents.

Ainsi, bien que la loi 515/96 stipule que les parents doivent élire leur comité, « la plupart des écoles jouent le jeu de la nomination », confirme l'une des membres de l'Union de comités des parents et des tuteurs dans les écoles privées au Liban.<sup>10</sup> « Elles

concoctent un comité des parents selon leur bon vouloir pour s'assurer de la signature de leur budget également concocté à l'avance. »

Il faudra toutefois noter que, lors de l'élection du comité, la direction invite à l'assemblée générale. Si le nombre requis de participants n'a pas été atteint lors du premier scrutin, les élections seront reportées et auront lieu avec les parents présents.<sup>11</sup> Cependant, « le comité se plaint toujours de la faible participation à l'assemblée et aux élections », affirme un membre de la direction.<sup>12</sup> Cette participation réduite des votants aux élections accorde aux membres du comité un poids « illusoire » et n'assure pas une reconnaissance auprès des parents. « Alors, lorsqu'un problème grave se pose, des formes protestataires plus violentes peuvent naître, émanant souvent de parents extérieurs aux associations traditionnelles. » (Dutercq 2007, 128)

En outre, l'analyse de la participation électorale dépend de l'offre politique. En effet, l'offre doit satisfaire la demande. Or, « les choix sont limités », explique un père de famille, « c'est comme lors des élections des députés. Les choix sont les mêmes. Que vous votiez pour tel ou tel parti, revient au final au même ». En 2017, vingt parents ont présenté leur candidature au comité du GLFL pour occuper dix-sept postes. Élire les mêmes prétendants au pouvoir n'encourage pas les parents à se déplacer lors du scrutin. Par ailleurs, ne pas connaître les candidats joue également un rôle dans l'abstentionnisme électoral : « Quand on doit avoir recours au système électoral démocratique, il faut que l'électeur arrive à connaître celui qu'il va élire. » (Membre du CSI)

Ces formes de « démocraties de l'abstention » au niveau des comités des parents – à savoir des démocraties dans lesquelles les citoyens qui ne votent pas tendent à être aussi nombreux (et même dépassent le nombre) que ceux qui votent (Braconnier et

Dormagen 2014) – entrent en cohérence avec le comportement de retrait des citoyens lors des scrutins et leur rapport à la politique au Liban. En effet, l'idée que « le comité des parents ne représente pas les parents » (reprise par la majorité des personnes interrogées) peut être comparable à des réflexions similaires sur des processus démocratiques au Liban liés notamment à la non-participation électorale, comme l'explique une chercheuse interrogée dans le cadre de notre enquête et qui s'intéresse aux questions de la participation citoyenne.<sup>13</sup> Selon elle, un parallélisme peut être établi avec les élections législatives au Liban : trente pour cent des parents qui sont « amis » avec les représentants aux élections du comité, participent aux élections. Le comité est élu, et les soixante-dix pour cent restants qui n'ont pas participé affirment que le comité est non-représentatif. « Ceci rappelle notre situation », explique-t-elle. « Les gens pensent qu'une voix ne fait pas de différence alors qu'en réalité ça en fait. Alors ils font une contre-mobilisation. » Cette distanciation vis-à-vis de la délégation et notamment vis-à-vis du vote rappelle la pratique électorale de militants de la gauche anti-système : pour eux, le vote électorale « est fortement dénigré [...] car il ne permet pas une expression satisfaisante des convictions et aspirations des individus » (AbiYaghi 2011) et ne pourra « changer en rien la nature du système. » (Chit 2009) De ce fait, c'est l'action directe qui constitue leur mode d'action privilégié. Les parents ayant une conception similaire de l'engagement, semblent rejeter la pratique électorale comme modalité d'expression.

La compréhension des dynamiques électorales (abstentionnisme, choix limités, etc.) permet donc d'expliquer l'approche par la contre-mobilisation engagée par certains parents : Ils rejettent les institutions de la démocratie représentative (le vote ne représente pas une des formes de leur engagement) au profit d'« une dimension réactive » (Turner et Killian 1972), à savoir le « contre-mouvement » – initié en

opposition à la non-représentativité des comités.

Ainsi, « Victime » de l'étroitesse des modes d'expression offerts par le secteur scolaire libanais et de la « passivité » des comités, les parents ont cherché d'autres moyens pour se mobiliser collectivement et revendiquer leurs droits.

### **Des formes variées de mobilisation**

L'analyse permet de clarifier les figures de montée en généralité autour de l'école au Liban : les dernières mobilisations au niveau du secteur éducatif permettent de montrer la contestation que les derniers événements ont déclenchée chez les parents et les membres de la communauté offrant la possibilité de s'étendre sur les revendications et les motifs initiaux d'insatisfaction.

#### La rue : mode d'action privilégié des parents

Face à la passivité des comités des parents, beaucoup de parents préfèrent régler « le problème » sans leur intermédiaire. Pour les parents mobilisés, la rue est donc devenue le seul moyen de pression<sup>14</sup> quand la négociation par voies officielles s'est avérée impossible. À travers ces mobilisations, les manifestants ont cherché à faire valoir directement leurs droits « permettant à cette opinion ou revendication d'accéder à l'espace public » (Favre 2007).

On retrouve souvent cette association entre « rue » et « désordre » dans les discours des membres des comités des parents. Pourtant, « descendre dans la rue » constitue un moyen de manifester multiples actions revendicatives et protestataires (Premat 2004) : Sur quatorze personnes interrogées, douze ont admis avoir déjà participé à des

manifestations quelconques pour revendiquer des causes politiques et/ou sociales. L'une des membres du CSI explique que le peuple ne peut s'exprimer qu'à travers « deux ressorts : les élections ou la rue » ; autrement dit, « la participation des citoyens à la vie publique [...] peut être conventionnelle via les votations, ou non conventionnelle via les mouvements sociaux » (Premat 2004). Or, au Liban, « les élections sont inexploitable » puisque les citoyens « ont élu sous l'influence du fanatisme religieux et confessionnel », ajoute le membre du CSI. Il ne reste alors que la rue en matière d'engagement citoyen. Cela vaut également pour les parents mobilisés : Solliciter l'espace public par l'action collective apparaît bien comme le choix privilégié des parents au sein des répertoires d'actions possibles surtout « quand les autres moyens de communication – débat ouvert et négociation – ne mènent à rien » (mère, architecte). Ce mode d'expression constitue donc pour ses participants un moyen de peser sur les décisions administratives « par la mise au jour de demandes sociales [...] précises » (Fillieule 1997, 42) tentant ainsi de mobiliser l'opinion publique.

### Les médias : enjeux de visibilité

Au cours des manifestations des parents du GLFL, parents et membres contestataires ont cherché à attirer l'attention des médias pour « gagner l'opinion publique » ; souhaitant réagir face à un problème devant lequel ils se sentent démunis. Pour eux, alerter les médias est un moyen de lutte légitime pour faire connaître leurs revendications :

Obtenir le soutien de la population c'est obtenir le soutien du public visé. On s'adresse toujours à l'opinion publique et on essaie de convaincre l'opinion publique à travers les médias, à travers les couvertures médiatiques, à travers les tracts, et à travers la création de réseaux avec toute puissance de la société civile. (Membre dirigeant du CSI)

La couverture médiatique peut donc induire la promotion de certaines causes. C'est en

ce sens que les parents mobilisés ont cherché à travers l'action collective à « forcer l'accès à l'espace médiatique » (Favre 2007) pour diffuser plus largement les motifs des contestations. En effet, « la diffusion d'une mobilisation au-delà de ses frontières sociales ou géographiques initiales est favorisée par la circulation de l'information, notamment par les médias, et par la structure des réseaux existants. » (Sommier 2009) Cependant aujourd'hui, les parents remettent en cause les pratiques professionnelles de certains journaux et chaînes télévisées accusés de faillir à l'objectivité ; car si les mobilisations des enseignants « occupent les devants de la fragile protestation sociale » (AbiYaghi et Catusse 2011, 69) notamment dans les médias, les mobilisations parentales sont peu relayées.

### S'engager en ligne : nouvelle forme de médiatisation de l'engagement

Le travail de médiatisation des mobilisations parentales, ne lui a pas donné une consistance dans la rue : les citoyens interconnectés se mobilisent en ligne ; partageant des articles de presse, postant des commentaires, signant des pétitions, etc. Une militante exprime sa déception :

Les gens sont en train d'exprimer leur colère sur les réseaux sociaux. On veut une vraie colère. Le nombre de manifestants est minime en comparaison avec la colère qui a déferlé sur les réseaux sociaux. [...] Les réseaux sociaux doivent être un outil de suivi ou un moyen ou une démarche qui mène à une mobilisation sur le terrain, car la vraie souffrance ne peut s'exprimer que dans la rue. La vraie revendication n'atteint son public qu'à travers la rue.

Ainsi, malgré la colère des gens qui a déferlé sur les réseaux sociaux, les mobilisations parentales ne réussissent pas toujours à mobiliser un grand nombre de participants. Les faibles mobilisations protestataires autour de causes sociales (AbiYaghi et Catusse 2011) sont assez révélatrices du contexte libanais. Le proviseur du lycée s'exprime :

Les parents sont très mobilisables sur les questions qui concernent directement leurs enfants. Au-delà c'est compliqué de les faire mobiliser c'est-à-dire que très souvent on a quelques personnes – typiquement le comité des parents – qui sont prêtes à s'associer sur des sujets qui vont au-delà de la simple scolarité de leurs enfants. Mais ce n'est pas la majorité des parents. C'est vrai ici au Liban mais c'est aussi vrai en France.

Ceci n'empêche pas pour autant les usagers de réagir en ligne et d'avoir recours aux réseaux sociaux pour prendre positionnement : Sur quatorze personnes interrogées, onze ont admis avoir utilisé les réseaux sociaux pour faire part de leur engagement (Facebook, Twitter, WhatsApp, Blog, etc.). Les parents avouent avoir cherché par l'entremise des réseaux sociaux à gagner le soutien du public. En effet, la condition de réussite des mobilisations protestataires est de mobiliser un soutien aussi large que possible dans la société, bien au-delà des groupes qui en sont à l'initiative. (Karam 2006)

#### La négociation : mode d'action privilégié des comités

Comme nous l'avons vu, les comités des parents « actifs » préfèrent la communication et la médiation aux mobilisations « chaotiques » des parents. Ils cherchent à établir une collaboration partenariale avec les directions d'écoles ; à savoir une reconnaissance réciproque (partage des tâches, consultation avant la prise de décisions, etc.). Leur priorité réside donc dans l'établissement d'un dialogue parents/directions, revendiquant un certain degré de transparence. Pour les usagers interrogés, le relais d'informations et la façon dont elles sont communiquées constituent des critères primordiaux pour la coresponsabilité des familles et des écoles. Pour eux, le manque de communication de la part de la direction et cette attitude « absente » (mère, consultante de direction) témoignent d'« une approche supérieure » (père, architecte), d'« une approche mandataire » (mère, ancienne élève, architecte).

L'accès à l'information sous-tend donc l'implication des usagers aux instances dirigeantes de l'institution scolaire permettant ainsi une mobilisation avertie des parents. Il faudra cependant noter que communiquer « ne veut pas forcément dire avoir gain de cause » (proviseur) :

Beaucoup de gens pensent que parce que je communique, je vais arriver à gagner celui qui est en face de moi à ma cause et à me comprendre. Et beaucoup de gens ont du mal à entendre qu'on peut communiquer mais que pour autant ça ne va pas forcément faire changer les points de vue. (Proviseur)

Établir une relation partenariale durable (mode d'action privilégié des comités des parents pour la résolution de problèmes) suppose donc non seulement une communication continue entre les parties prenantes mais implique également une persuasion de l'autre à sa cause. Cependant, quand toute communication est coupée, les comités des parents cherchent d'autres moyens « légaux » pour se faire entendre.

#### Le recours à la justice quand la négociation s'est avérée impossible

Quand la négociation avec les administrations des écoles privées s'est avérée impossible, certains comités de parents d'élèves ont eu recours à la justice pour revendiquer leur droit d'accès à l'information (transparence dans les budgets scolaires).<sup>15</sup>

D'emblée, il est donc important de bien définir le cadre juridique d'une école privée : les écoles privées sont des organismes à but non-lucratif exonérés de tous impôts et taxes. Leurs modalités de fonctionnement assurent donc une transparence financière vis-à-vis du ministère de l'Éducation mais également vis-à-vis des parents. En effet, l'article trois du décret 515/96, qui réglemente le budget scolaire et les écolages des écoles privées, stipule que le comité des parents doit approuver le budget annuel de l'école avant sa

soumission au ministère ; autrement dit l'adoption définitive du budget ne peut pas se faire sans l'approbation du comité. Ainsi, le seul moyen de pression dont dispose actuellement le comité, est de s'abstenir de signer ce budget et ainsi entraver le travail de l'administration. En cas de désaccord, l'affaire sera portée devant le ministère de l'Éducation et sera jugée par le tribunal arbitral de la direction régionale de l'éducation propre à chaque Mohafazat. Cependant, comme la direction régionale de Beyrouth n'a pas actuellement de tribunal arbitral, l'affaire sera recalée sans suite. Face à cette situation, le comité des parents du GLFL s'est adressé au juge des référés<sup>16</sup> pour pouvoir geler l'augmentation<sup>17</sup> « injustifiée » imposée par la direction du lycée.<sup>18</sup>

Le cadre « légal » prévoit donc la coresponsabilité éducative des parents et de l'école, qui se traduit dans les faits par un « rôle de contrôleur » (membre du comité du GLFL) des budgets scolaires accordé aux comités (selon le décret 515/96), mais cela dépend également de la culture de participation des membres. Si le comité du GLFL, se retrouvant dans l'incapacité d'exercer son rôle, a eu recours à la justice, ceci n'a pas été le cas d'autres comités dont l'efficacité a été remise en question par les parents.<sup>19</sup>

### La montée en généralité

Ainsi, si les parents s'efforcent de faire monter en généralité leurs revendications pour en faire une cause pour tous (en contactant les médias, en se mobilisant en ligne ou en manifestant dans la rue), leurs mobilisations restent peu relayées et leur traitement par les pouvoirs publics les cantonne à l'espace interne de la communauté éducative. En dépit de cette situation, les parents des écoles privées ont continué à se mobiliser tentant de geler les augmentations sur les écolages (cas du GLFL). Cependant, la gravité de la situation socio-économique les a peu à peu plongés dans un état de désespoir et d'impuissance<sup>20</sup> (notamment les parents de classe moyenne inférieure) : le 8 février

2019, un père de famille (Georges Zreik) se trouvant dans l'incapacité de payer les frais de scolarité de sa fille, s'immole par le feu dans la cour de récréation de l'établissement.<sup>21</sup> L'annonce de son décès agite les réseaux sociaux : les internautes dénoncent la situation économique et remettent en cause le système politique libanais. Un appel pour manifester le 11 février 2019 devant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est alors lancé par un groupe d'activistes et par le parti *Sabaa* projetant le dilemme des parents sur le devant de la scène politique. Quelques mois plus tard (octobre 2019), on assiste à un retour en force des revendications sociales et économiques : ici, les choix tactiques des contestataires reposent sur le spectaculaire (comme les coupures de route et l'hyper-couverture médiatique des manifestations) qui se combine à des mobilisations plus feutrées, au quotidien (manifestation, engagement en ligne, réappropriation de nombreux espaces publics, etc.). Cette montée en généralité permet de projeter les problèmes privés des parents dans l'espace public. Trouvant ainsi une arène commune de contestation, l'Union des comités des parents et des tuteurs des écoles privées y marque sa présence à Beyrouth et à Saida.<sup>22</sup> La participation des parents (individuellement ou collectivement) au sein du soulèvement qui investit le pays va donc bien au-delà d'une réaction spasmodique à des mesures « insupportables ». Leurs revendications, à l'instar des manifestants « individuels », réaffirment le rejet de toute représentation liée au pouvoir.

## Conclusion

Cet article vise à répertorier les formes de mobilisation dans le champ de la scolarisation autour d'un cas d'école au Liban. De ce fait, j'ai cherché à mieux connaître les caractéristiques des individus qui s'engagent dans l'action protestataire : les acteurs individuels (les parents) qui mènent des interventions conflictuelles et les personnes collectives (les comités des parents) adeptes du consensus. Ces protagonistes utilisent des « stratégies d'actions » opposées contraintes par « la perception » qu'ils ont de « leurs ressources » et leurs compétences (Fillieule 1997, 205). Cependant, les interventions conflictuelles peuvent être envisagées comme complémentaires de la participation : bien que le biais consensuel valorise la dimension politique et participative, la forme conflictuelle reste une modalité d'interaction effective entre des acteurs engagés, une forme d'action parmi d'autres, qui vise tout autant à prendre part au dialogue, voire à la décision, mais seulement envisagée suite à la perception de l'échec de formes plus collaboratives et officielles de participation ; comme notamment les comités des parents. En effet, perçus souvent comme ayant partie liée avec le pouvoir en place, les comités ne parviennent pas à capter une audience suffisante (notamment lors des élections) et n'ont souvent qu'une faible légitimité, ce qui provoque une variété de comportements comme le rejet, la propagation de rumeur, la manifestation, la grève, etc.

Les parents d'élèves « stratèges » ont donc cherché à « se faire entendre » à travers d'autres moyens comme la publicisation des plaintes formulées et des revendications (utilisation des médias et d'Internet) et selon des formes d'action « directe » (manifestation, sit-in, grève, etc.). Ces actions protestataires témoignent d'une exigence accrue des parents de s'investir dans la vie scolaire. Cependant, si les actions collectives

initiées par les comités (à savoir devenir de réels partenaires de leur école) s'étalent sur une temporalité relativement longue, l'approche individuelle des parents reste ponctuelle et non affiliée.

Par ailleurs, du fait qu'elles se situent nécessairement « dans un affrontement de positionnements conflictuels » (Rennes 2011) (entre parents et direction d'école), les mobilisations parentales ont une dimension « expressive ». Les parents remettent en question les politiques relatives aux frais de scolarité compte tenu de la situation économique du pays : cette forme d'« engagement affranchi » pour « une cause ponctuelle et précise » inscrite dans l'actualité du moment (Sommier 2014), trouve écho dans bon nombre d'établissements privés qui subissent la hausse des écolages. Elle n'est donc pas limitée à un cas d'école.

*In fine*, cette étude contribue à alimenter la réflexion et la recherche sur l'action collective au Liban, ses modes d'actions, les dynamiques qui la structurent et ses limites. En effet, l'analyse des « acteurs », de leur « répertoire d'action » et les « rapport sociaux » qui les lient constitue « une richesse pour la compréhension des pratiques contestataires » (Rennes 2011) et permet de cerner les dynamiques d'organisation observées autour du secteur éducatif – dans et en dehors du cadre des représentations officielles et institutionnelles ; rappelant ainsi certains engagements politiques et socio-économique au Liban

---

<sup>1</sup> La nouvelle grille salariale, promulguée en août 2017, prévoit le relèvement des salaires des fonctionnaires publics. Cependant, dans le secteur de l'Éducation, cette loi octroie, aux enseignants du secteur privé et du secteur public, une hausse des salaires de base et six échelons supplémentaires.

<sup>2</sup> Les budgets des écoles privées reposent entièrement sur les coûts qu'elles génèrent de leurs activités, et donc sur les frais de scolarité payés par les parents.

<sup>3</sup> Braïdy, Nour. Vers une hausse des frais de scolarité au Liban : les parents entre colère et résignation. *L'Orient-le-Jour*. 8 Septembre 2017 ; <https://www.lorientlejour.com/article/1071294/vers-une-hausse-des-frais-de-scolarite-au-liban-les-parents-entre-colere-et-resignation.html>

<sup>4</sup> Le paysage scolaire “*the learning landscape*” est un terme utilisé par Herman Hertzberger (Hertzberger, Herman. 2008. *Space and learning*. Rotterdam. 010 publishers) et renvoie au contexte social, géographique, environnemental, politique, urbanistique et architectural du projet d'école. Ce terme renvoie donc à une réalité administrative (collectivités territoriales, État, directions d'écoles) et à une réalité vécue (celle des usagers : parents, comités, enseignants, élèves).

<sup>5</sup> Le nombre d'élèves libanais fréquentant les écoles privées avait toujours dépassé celui des écoles publiques. Pour l'année scolaire 2017-2018, 705,332 élèves (soit 66 %) étaient scolarisés dans des établissements d'enseignement privé pour 328,040 (30,7 %) élèves dans le secteur public (Center for Educational Research and Development 2018).

<sup>6</sup> La recherche est conduite anonymement afin de préserver la confidentialité des informations permettant d'identifier individuellement les sujets.

<sup>7</sup> Les parents estiment qu'avant la promulgation de la loi 46, les frais de scolarité exigés par le GLFL étaient abordables pour la classe moyenne et donc l'établissement assurait une mixité sociale ; mais avec la hausse des écolages, les parents craignent que le lycée ne devienne exclusivement pour les riches.

<sup>8</sup> Voir les archives du blog du comité des parents du GLFL : Résultats des élections du Comité des Parents 15 Novembre 2017 - <https://cdpglfl.wordpress.com/tag/elections/>

<sup>9</sup> Ceci est aussi applicable aux syndicats traditionnels qui sont affiliés au régime confessionnel et à ses partis (Dirani et al. 2019, 140).

<sup>10</sup> Cette union, formée par des parents militants (jeunes actifs, avocats, audits) intervient au nom des parents afin de traiter toute situation conflictuelle mettant en confrontation parents et direction. Il s'agit d'un groupe assez hétérogène, très organisé. Il travaille sur l'ensemble du territoire libanais.

<sup>11</sup> Le comité invite d'ailleurs les parents à ne pas se déplacer au premier tour : « Il est inutile de vous déplacer mercredi 8 novembre pour voter, car le quorum de 51% qui permettrait le dépouillement n'est jamais atteint. Le vote effectif sera donc reporté au mercredi 15 novembre. » - Publié sur le blog du comité des parents du GLFL : Élections du Comité des Parents (novembre 2017) : ce qu'il faut savoir - <https://cdpglfl.wordpress.com/tag/elections/>

<sup>12</sup> En effet, un taux de participation aux élections de vingt-quatre pour cent (taux de participation aux élections du comité de parents du GLFL pour l'année scolaire 2017-2018 selon le blog du comité : <https://cdpglfl.wordpress.com/> - 480 votes sur 2031 familles) est considéré comme un taux de participation élevé au sein des établissements privés.

<sup>13</sup> Entretien réalisé dans le cadre de notre recherche post-doc avec le Dr. M. Harb (professeur en aménagement urbain et politique publique à l'AUB).

<sup>14</sup> Les expressions « faire pression » et « moyen de pression » ont été reprises quarante-et-une fois par les personnes interrogées. Pour eux, se mobiliser revient à engager des actions (manifestations, grèves, abstention de payer les frais de scolarité, etc.) permettant de faire pression sur les détenteurs du pouvoir.

<sup>15</sup> Suite à la hausse conséquente des salaires des enseignants (loi 46), les parents des établissements de la Mission Laïque ont manifesté ou se sont lancés dans des procédures juridiques condamnant les augmentations « injustifiées » des frais de scolarité.

Babin, Justine. Retour sur l'énorme crise qui a secoué le Grand lycée franco-libanais. *Le Commerce du Levant*. 31 mai 2018.

El-Hage, Anne-Marie. Éducation privée ou publique : Au Liban, on n'est pas sorti de l'auberge ! *L'Orient-le-Jour*. 5 janvier 2019.

<sup>16</sup> Le juge des référés de Beyrouth peut rendre des décisions temporaires ; rendues dans l'attente d'une décision ultérieure du tribunal arbitral de la direction régionale de l'éducation de Beyrouth.

<sup>17</sup> La décision du juge des référés a été publiée sur le blog du comité des parents du GLFL ; ce texte de loi peut servir comme jurisprudence dans des affaires similaires.

<sup>18</sup> Pour les parents, entamer une action en justice requiert un certain budget. Financer le procès, mobiliser les ressources financières nécessaires constituent un vrai défi : « On devait payer les frais d'un avocat ; alors on a réservé une salle de cinéma pour l'avant-première d'un film éducatif. On a invité les parents ; on a pu regrouper dix mille dollars », explique un membre du comité du GLFL.

<sup>19</sup> La non-représentativité des comités des parents, mentionnée précédemment, est donc également due à la signature d'un bon nombre de comités des budgets annuels des écoles privées notamment au consentement de ses membres des augmentations « injustifiées » imposées par les directions d'établissements.

<sup>20</sup> Le Liban traverse « une des pires crises économiques de ces trente dernières années ». Ceci touche notamment les parents des classes moyennes qui ont de plus en plus du mal à scolariser leurs enfants dans le secteur privé.

Khalifeh, Paul. Liban : avec la crise économique, les élèves quittent le privé pour le public. *Radio France Internationale*. 13 octobre 2019 ; <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20191013-liban-crise-economique-migration-ecole-privee-publique>

<sup>21</sup> Jalkh, Jeanine. Georges Zreik s'immole par le feu devant l'école de sa fille. *L'Orient-le-Jour*. 9 février 2019.

<sup>22</sup> L'exigence d'une véritable participation parentale nourrit le militantisme des membres de l'Union. Voir la page Facebook de l'Union des comités des parents et des tuteurs des écoles privées - <https://www.facebook.com/na3am.liawladina/>

## Références

- AbiYaghi, Marie-Noëlle. 2011. « Et pourtant ils votent! Entre contestation et participation: le vote de la gauche anti-système aux élections de juin 2009 ». *Collections électroniques de l'Ifpo. Livres en ligne des Presses de l'Institut français du Proche-Orient*, n° CP 30: 81-104.
- AbiYaghi, Marie-Noëlle, et Myriam Catusse. 2011. « Non à l'État holding, oui à l'État providence. Logiques et contraintes des mobilisations sociales dans le Liban de l'après-guerre ». *Revue Tiers Monde* hs (5): 67-93.  
<https://doi.org/https://doi.org/10.3917/rtm.hs01.0067>.
- Becker, Howard Saul. 2017. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris: La Découverte.
- Bejjani, Mona. 2009. « The school plan, an element of development within the Catholic School in Lebanon ». Université Saint-Esprit de Kaslik. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00422249>.
- Braconnier, Céline, et Jean Yves Dormagen. 2014. « Une démocratie de l'abstention. Retour sur le non-vote et ses conséquences politiques lors des scrutins municipaux et européens de 2014 ». *Herodote* 3 (154): 42-58. <https://doi.org/10.3917/her.154.0042>.
- Chelala, Hilda. 2012. « From trauma to resilience among primary school pupils during the war in South Lebanon (July 2006) ». Université Michel de Montaigne - Bordeaux III. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00720407>.
- Chit, Bassem. 2009. « Les élections 2009 : Scènes de la lutte des classes au Liban ». *Al-Manshour Printemps* (16).
- Combes, Hélène, Choukri Hmed, Lilian Mathieu, Johanna Siméant, et Isabelle Sommier. 2011. « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux. » *Politix* 93 (1): 7-27. <https://doi.org/10.3917/pox.093.0007>.

- Debbas, Fouad C. 2001. *Des photographes à Beyrouth: 1840-1918*. Paris: Marval.
- Dirani, Ahmad, Ghassan Slaiby, Nizar Hariri, et Michele Scala. 2019. « Le mouvement syndical libanais à l'épreuve de l'Intifāda du 17 octobre 2019 ». *Confluences Mediterranee*, n° 4: 135-47.
- Dutercq, Yves. 2007. « Une partie inégale. Les interventions publiques des parents d'élèves ». *Politix* 8 (31): 124-35.
- Favre, Pierre. 2007. « Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics ». In *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, La Découverte, 193-213. Paris.
- Fillieule, Olivier. 1997. *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*. Presses de. Paris.
- Harb, Mona. 2016. « Cities and Political Change: How Young Activists in Beirut Bred an Urban Social Movement ». *Power 2 Youth*, n° 20.
- Karam, Karam. 2006. *Le mouvement civil au Liban: revendications, protestations et mobilisations associatives dans l'après-guerre*. KARTHALA Editions.
- Kassir, Alexandra. 2016. « Anticonfessionnalisme et alteractivistes au Liban ». *Agora débats/jeunesses*, n° 2: 77-90.
- Kobeissy, Hassan. 1999. « L'Etat et l'éducation publique au Liban ». In *L'Etat et l'éducation au Liban*, 105-83. Liban: LaeS.
- Mischi, Julian. 2012. « Observer un collectif militant en milieu populaire ». *Politix* 100 (4): 113-28. <https://doi.org/10.3917/pox.100.0113>.
- Nimer, Maissam. 2016. « La construction des inégalités sociales dans le système éducatif au Liban: étude de cas d'un groupe de boursiers dans une université d'élite. »
- Polère, Cédric. 2007. « L'action directe : extension des modes de participation politique, ou menace pour la démocratie? » *Millénaire*. Centre Ressources Prospective du Grand Lyon.

- Premat, Christophe. 2004. « La « grogne du peuple » ». *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 5. <https://doi.org/10.4000/traces.3123>.
- Rennes, Juliette. 2011. « Les formes de la contestation. Sociologie des mobilisations et théories de l'argumentation ». *A Contrario* 16 (2): 151-73.
- Rossignol, Katy. 2008. « La société civile dans la construction de projets culturels de ville ». *L'Observatoire* 34 (2): 59-61. <https://doi.org/10.3917/lobs.034.0059>.
- Sommier, Isabelle. 2009. « Cycle de mobilisation ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 173-80. Paris: Presses de Sciences Po.
- . 2014. « Sociologie de l'action collective ». In *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Michel Pig, 367-77. Paris: La Découverte.
- Tapia, Claude. 2010. « La médiation : aspects théoriques et foisonnement de pratiques ». *Connexions* 1 (93): 11-22. <https://doi.org/10.3917/cnx.093.0011>.
- Turner, Ralph H, et Lewis M Killian. 1972. *Collective behavior*. 2 éd. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Verdeil, Éric. 2019. « Liban : face à l'effondrement économique imminent, l'impasse politique ». <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02377327>.
- Zanten, Agnès Van. 2002. « La mobilisation stratégique et politique des savoirs sur le social : le cas des parents d'élèves des classes moyennes ». *Education et sociétés* 9 (1): 39-52. <https://doi.org/10.3917/es.009.0039>.